

Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service
public de

2022

l'assainissement



•Arifat•Fauch•Laboutarié•Lamillarié•Lombers•Montredon-Labessonnié•Orban•Poulan-Pouzols•Réalmont•Sieurac•Terre-de-Bancalié•

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs

peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1	Caractérisation technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service.....	3
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4	Nombre d'abonnés.....	4
1.5	Volumes facturés.....	4
1.6	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.9	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	16
1.9.1	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	16
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	17
2.1	Modalités de tarification.....	17
2.2	Facture d'assainissement type (D204.0).....	17
2.3	Recettes.....	22
3	Indicateurs de performance.....	23
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	23
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	23
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	25
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	26
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	27
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	27
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	28
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	28
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	29
3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	30
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	31
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	31
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	32
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	32
4	Financement des investissements.....	33
4.1	Montants financiers.....	33
4.2	Etat de la dette du service.....	33
4.3	Amortissements.....	33
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	34
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	34
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	35

1 Caractérisation technique du service

1.1 *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service) : Fauch, Labouzarie, Lombers, Montredon-Labessonnié, Poulan-Pouzols, Réalmont, Sieurac, Terre-de-Bancalié
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation: 2019 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation: 30/06/2023 Non

1.2 *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 330** habitants au 31/12/2022 (9 330 au 31/12/2021).

1.4 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 455** abonnés au 31/12/2022 (3 423 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Fauch	43	45	4,65 %
Labouzarie	195	193	-1,02%
Lomers	166	164	-1,20%
Montredon-Labessonnié	625	607	-2,88%
Poulan-Pouzols	15	14	-6,66%
Réalmon	2001	2059	2,90%
Sieurac	52	51	-1,92%
Terre-de-Bancalié	326	322	-1,23%
Total	3 423	3 455	0,9%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 455.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 32,78 abonnés/km au 31/12/2022. (32,48 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,7 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,73 habitants/abonné au 31/12/2021).

1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	250 973	240 849	-4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 38,61 km de réseau unitaire hors branchements,
- 66,79 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 105,4 km (105,4 km au 31/12/2021).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation
1 Déversoir d'orage	Laboutarié
3 Déversoir d'orage	Lomers
7 Déversoir	Montredon-Labesonné
11 Déversoir d'orage	Réalmon
1 Déversoir d'orage	Terre de Bancalié

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Fauch Bourg

Code Sandre de la station : 0581088V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Décanteur digesteur et filtre à sable	
Date de mise en service	01/01/1978	
Commune d'implantation	Fauch (81088)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	O4761950

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Laboutarié Bourg
Code Sandre de la station : 81119V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/01/1983									
Commune d'implantation		Laboutarié (81119)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		750									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		113									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rivière							
		Nom du milieu récepteur		Assou							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80							
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75							
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/05/23	Oui	23	95,4	100	92,7	51	95	21,4	82,4	2,4	84,2

STEU N°3 : Station d'épuration Lomers Bourg
Code Sandre de la station : 0581147V001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	07/12/2004		
Commune d'implantation	Lomers (81147)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	45		
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Assou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90

STEU N°4 : Station d'épuration de Lomers Puech Jouy
Code Sandre de la station : 0581147V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)	Traitement à boue activée faible charge										
Date de mise en service	01/12/2009										
Commune d'implantation	Lomers (81147)										
Lieu-dit	Puech-Jouy										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7,5										
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau									
	Nom du milieu récepteur	De Bagenac									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou								Rendement (%)	
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou								80	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou								75	
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou								90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

20/04/2022	Oui	10	-	111	-	41	-	47,8	-	10,1	-
------------	-----	----	---	-----	---	----	---	------	---	------	---

STEU N°5 : Station d'épuration Montredon-Labessonnié Hameau de Lacazalié
Code Sandre de la station : 0581182V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Date de mise en service	01/06/1972			
Commune d'implantation	Montredon-Labessonnié (81182)			
Lieu-dit	Hameau La Cazalié			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5			
Prescriptions de rejet				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Agout		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

STEU N°6 : Station d'épuration Montredon-Labessonnié Bourg
Code Sandre de la station : 0581182V002

Caractéristiques générales						
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien					
Date de mise en service	01/11/1923					
Commune d'implantation	Montredon-Labessonnié (81182)					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	400					
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	62,5					
Prescriptions de rejet						
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface				
	Nom du milieu récepteur	O4201040				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)		
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80		
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75		
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90		
Charges rejetées par l'ouvrage						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt

		Conc mg/l	Rend %								
28/06/2022	Oui	16	90,1	80	76,5	17	83,9	30,3	45,1	4,4	23,9

STEU N°7 : Station d'épuration de Montredon-Labessonnié Bourg Nord

Code Sandre de la station : 0581182V003

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service				11/10/2010									
Commune d'implantation				Montredon-Labessonnié (81182)									
Lieu-dit				La Coste									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1350									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				130									
Prescriptions de rejet													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur				ruisseau le Bézan							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/04		Oui		1	98,8	28	87,6	2,4	98,6	36,5	13,9	2,9	7,89

STEU N°8 : Station d'épuration de Montredon-Labessonnié Les Fournials

Code Sandre de la station : 0581182V004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Bio disques							
Date de mise en service				31/01/2011							
Commune d'implantation				Montredon-Labessonnié (81182)							
Lieu-dit				Les Fournials							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				60							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur				O1471420					

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/02/2022	Oui	47	98,1	210	96,4	30	99	36,6	81,9	9	79,4
14/12/2022	Non	350	58,3	583	63,6	42	91,3	45,4	45,8	10,3	2,17

STEU N°9 : Station d'épuration de Poulan-Pouzols Poulan
Code Sandre de la station : 0581211V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	22/05/2011
Commune d'implantation	Poulan-Pouzols (81211)
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾	55
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7,5

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Ruisseau		
	Nom du milieu récepteur	O47810010		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

STEU N°10 : Station d'épuration de Réalmont Bourg
Code Sandre de la station : 0581211V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/10/1976									
Commune d'implantation		Réalmont (81222)									
Capacité nominale STEU en EH ^(A)		2500									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		375									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Dadou							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80	
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/01/22	Oui	5	81,48	44,00	46,99	56,00	-93,10				
25/02/22	Oui	7	93,64	48,00	84,36	33,00	78,00				
16/03/22	Oui	6	89,83	29,00	83,24	38,00	51,90	19,00		2,80	- 55,56
12/04/22	Oui	10	89,01	31,00	86,64	36,00	23,40				
12/05/22	Oui	7	92,31	56,00	74,55	29,00	79,29	24,00		2,98	16,29
10/06/22	Oui	9	92,50	80,00	75,46	80,00	27,27				
12/07/22	Oui	6	96,47	37,00	89,18	140,00	-27,27				
04/08/22	Oui	2	98,67	58,00	72,38	58,00	72,38	31,00		4,95	33,65
09/09/22	Oui	4	97,33	46,00	88,81	32,00	77,14				
11/10/22	Oui	5	97,06	45,00	89,46	13,00	92,35				
09/11/22	Oui	6	96,25	48,00	87,88	25,00	88,10	39,00		5,96	14,12
09/12/22	Oui	5	96,88	34,00	93,74	36,00	86,67				

STEU N°11 : Station d'épuration Roumégoux
Code Sandre de la station : 0581233V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/05/1999									
Commune d'implantation		Terre-de-Bancalié (81233)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾		150									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		22,5									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Assou							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		80			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/08/2022	Oui	12	-	99	-	64	-	36,4	-	5,4	-

STEU N°12 : Station d'épuration Ronel Bourg
Code Sandre de la station : 0581226V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/04/2008									
Commune d'implantation		Terre-de-Bancalié (81233)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾		750									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		15									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Gauma							

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/08/22	Oui	14	-	105	-	21	-	90,6	-	14,2	-

STEU N°13 : Station d'épuration St Antonin-de-Lacalm Bourg
Code Sandre de la station : 0581241V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	26/08/2004
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	43

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	O4741150		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/08/22	Oui	6	-	48	-	62	-	21,7	-	3,6	-

STEU N°14 : Station d'épuration St Lieux Lafenasse Bourg
Code Sandre de la station : 0581260V001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	01/10/2000		
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	240		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	58		
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Dadou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90

STEU N°15 : Station d'épuration St Lieux Lafenasse Hameaux de Saint-Lieux
Code Sandre de la station : 0581260V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux										
Date de mise en service	01/03/2010										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15										
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Siès									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou								Rendement (%)	
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou								80	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou								75	
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou								90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/08/22	Oui	2	-	44	-	9,4	-	30,8	-	14,1	-

STEU N°16 : Station d'épuration Terre-Clapier Hameau de Trivalou
Code Sandre de la station : 0581296V001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables		
Date de mise en service	31/12/2005		
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)		
Lieu-dit	Hameau du Trivalou		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	33		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	5		
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	ruisseau	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90

STEU N°17 : Station d'épuration Terre- Clapier St Salvy de Fourestes
Code Sandre de la station : 0581296V002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux		
Date de mise en service	10/12/2008		
Commune d'implantation	Terre-de-Bancalié (81233)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15		
Prescriptions de rejet			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90

STEU N°18 : Station d'épuration SIEURAC Bourg
Code Sandre de la station : 0581287V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre planté de roseaux								
Date de mise en service			05/07/2017								
Commune d'implantation			Sieurac (81287)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			15								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			Bourande						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80		
DCO		125			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75		
MES		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en m3
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou) (Code Sandre : 0581296V001)	0	11
Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux) (Code Sandre : 0581233V001)	1,61	11
Total des boues produites	1,61	22

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Voir annexes :

Délibérations : 2022-003

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FAUCH

Facture type TTC	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,80	30,85	19,57 %
Part proportionnelle	1,07	1,07	0 %
Montant TTC de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	154,20	159,25	3,28 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	184,20	189,25	22,85 %
Prix TTC au m³	1,535	1,577	2,74 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

LABOUTARIE

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	54,80	46,00	-16,06 %
Part proportionnelle	0,86	1,05	22,09 %
Montant TTC de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	158,00	172,00	8,86 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %

Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	188,00	202,00	7,45 %
Prix TTC au m³	1,57	1,683	7,00 %

LOMBERS

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,62	46,00	5,46 %
Part proportionnelle	0,71	1,05	47,89 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	128,82	172,00	33,52 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	158,82	202,00	27,19 %
Prix TTC au m³	1,3235	1,683	27,16 %

MONTREDON LABESSONNIE

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	42,80	43,60	1,87 %
Part proportionnelle	1,87	1,67	-10,69 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	267,20	244,00	-8,68 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	297,20	274,00	-7,81 %
Prix TTC au m³	2,48	2,28	--8,06 %

POULAN POUZOLS

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	84,80	75,10	-11,44 %
Part proportionnelle	1,43	1,34	-6,29 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	256,40	235,9	-8,00 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%

Total	286,40	265,90	-7,16 %
Prix TTC au m³	2,39	2,21	-7,53 %

REALMONT

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	41,64	46,00	10,47 %
Part proportionnelle	0,84	1,05	25 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	142,44	172,00	20,05 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	172,44	202,00	17,14 %
Prix TTC au m³	1,437	1,683	16,91 %

SIEURAC

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14,80	22,60	52,70 %
Part proportionnelle	0,87	0,92	5,75 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	119,20	133,00	11,58 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	149,20	163,00	9,25 %
Prix TTC au m³	1,24	1,35	8,87 %

TERRE DE BANCALIE - RONEL

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,80	34,60	12,34 %
Part proportionnelle	0,79	0,85	7,59 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	125,60	136,60	8,76 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%

Total	155,60	166,60	7,07 %
Prix TTC au m³	1,30	1,38	6,15 %

TERRE DE BANCALIE - ROUMEGOUX

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	34,80	37,60	8,05 %
Part proportionnelle	0,60	0,71	18,33 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	106,80	122,80	14,98 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	136,80	152,80	11,70 %
Prix TTC au m³	1,14	1,27	11,40 %

TERRE DE BANCALIE – SAINT ANTONIN DE LACALM

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,80	45,10	0,67 %
Part proportionnelle	0,63	0,74	17,46 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	120,40	133,90	11,21 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	30
Total	150,40	163,90	8,98 %
Prix TTC au m³	1,25	1,36	8,8 %

TERRE DE BANCALIE – SAINT LIEUX LAFENASSE

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	36,80	39,10	6,25 %
Part proportionnelle	0,83	0,89	7,23 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	136,40	145,90	6,96 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	166,40	175,90	5,71 %

Prix TTC au m³	1,39	1,46	5,04 %
----------------------------------	-------------	-------------	---------------

TERRE DE BANCALIE – TERRE CLAPIER

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64,80	60,10	-7,25 %
Part proportionnelle	0,34	0,52	52,94 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	105,60	122,50	16 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25	0,25	0 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,00	30,00	0%
Total	135,60	152,50	12,46 %
Prix TTC au m³	1,13	1,27	12,39 %

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est TTC:

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m ³	Prix au en €/m ³
Fauch	1,535	1,577
Labouzarie	1,57	1,683
Lomers	1,3235	1,683
Montredon-Labessonnié	2,48	2,28
Poulan-Pouzols	2,39	2,21
Réalmon	1,437	1,683
Sieurac	1,24	1,35
Terre-de-Bancalié		
- Ronel	1,30	1,38
- Roumegoux	1,14	1,27
- Saint Anontin de Lacalm	1,25	1,36
- Saint Lieux Lafenasse	1,39	1,46
- Terre Clapier	1,13	1,27

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 448 673 € (264 579 au 31/12/2021).

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	264 579,14	448 673,33	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	44 270	44 550	
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	19 985,68	7 696,96	
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 448 673 € (264 579 au 31/12/2021).

3 Indicateurs de performance

3.1 *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 455 abonnés potentiels (100% pour 2021).

3.2 *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	5%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	86%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	27

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2022 (27 pour 2021).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration Réalmont	121,5	100	100
Station d'épuration Laboutarié	35,7	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	11,5	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	4,2	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	6,8	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2021).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration Réalmont	121,5	100	100
Station d'épuration Laboutarié	35,7	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	11,5	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	4,2	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	6,8	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration Réalmont	121,5	100	100
Station d'épuration Laboutarié	35,7	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	11,5	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	4,2	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	6,8	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Terre-Clapier Trivalou) :

Filières mises en oeuvre		m3
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Volume évacuées conformes</i>		11

Station d'épuration Terre-de-Bancalié (Roumégoux) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Volume évacuées conformes		11

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 5

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 4,7 par 100 km de réseau (4,7 en 2021).

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2022
Linéaire renouvelé en km	0,03

Au cours des 5 dernières exercices, 0,15 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,03%.

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
Station d'épuration Réalmont	12	12	100	100
Station d'épuration Laboutarié	1	1	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Nord)	1	1	100	100
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Les Fournials)	2	1	100	50
Station d'épuration Montredon-Labessonnié (Bourg Sud)	1	1	—	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **90** (100 en 2021).

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté Commentaire: Nous avons réaliser un manuel d'autosurveillance pour le système de collecte de Réalmont	Non	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **90** (20 en 2021).

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	1 338 471	1 229 586
Epargne brute annuelle en €	144 753	163 692
Durée d'extinction de la dette en années	9,2	7,5

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	2 144	960
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	264 579	448 673
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	0,81	0,21

3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui

Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2021).

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	48 971,5 €	75 539 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 338 471	1 229 586
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	116 755,75
	en intérêts	56 495,2

4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de _194 698,70 € (_227 532,32 € en 2021).

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0,0001 €/m³ en 2021).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 330	9 330
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1,6	—
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,48	1,53
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	27
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0001	0



Communauté de communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot – 81120 Réalmont
05 63 79 21 27
www.centretarn.fr

•Arifat•Fauch•Laboutarié•Lamillarié•Lomers•Montredon-Labessonnié•Orban•Poulan-Pouzols•Réalmont•Sieurac•Terre-de-Bancalié•